



Ville de Rognac

Conseil Municipal du 28 mai 2015

Mr Le Maire : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Appel effectué par Mr Guillaume.

Comme d'habitude conformément à la loi du 13 août 2004 je vous demande s'il est possible de désigner la secrétaire de séance sans passer par le vote secret. Pas de problème ?

Donc, je vous propose Mme Millancourt comme secrétaire, à moins qu'il y ait d'autres candidats qui veuillent se porter volontaire ?

Mr Le Maire : approbation du procès-verbal du 23 avril. Pas de questions ? A l'unanimité ? C'est bien.

Rapport numéro un : compte rendu des décisions. Des questions, oui ?

Mr Molino : les questions concernant la 15081 : élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Rognac.

Mr Le Maire : oui ?

Mr Molino : nous avons demandé lors d'un précédent conseil municipal, combien nous avons engagé déjà en termes ; parce qu'on avait fait des études par le passé sur le PLU qui n'avait jamais vu le jour et là je vois qu'il y a encore 77 000 € qui arrivent. Est-ce que vous pouvez me dire combien nous avons dépensé à l'époque sur les études préalables ?

Mr Le Maire : 10 000 €.

Mr Molino : 10 000 € ? D'accord.

Mr Le Rudulier : les études préalables qui seront reprises dans le cadre de l'étude.

Mr Molino : d'accord. D'autres parts nous avons appris qu'il y avait eu une réunion qui était organisée la semaine dernière, je crois, concernant le PLU avec un certain nombre d'associations, avec le monde économique. Au niveau des associations, comment a été fait le choix des associations qui ont été convoquées, parce qu'a priori pas toutes les associations étaient présentes. Ou tout au moins avaient été convoquées pour présenter le projet est en fait ce que nous avons compris c'est qu'il y avait eu une réunion pour demander un petit peu quel était l'usage des locaux qui étaient mis à disposition, quels étaient les besoins des associations dans ce domaine là. Sauf qu'apparemment, a priori il n'y avait pas toutes les associations qui utilisaient les locaux ou tout au moins les équipements mis à disposition. Donc comment été fait le choix des associations pour cette réunion ?

Mr Le Maire : le service urbanisme a convoqué, il y en avait trois pages.

Mr Le Rudulier : c'est l'ensemble du tissu associatif qui a été convoqué à cette réunion.

Mr Molino : c'est pas ce qui a été dit en réunion, a priori. Parce que justement ils ont dit qu'ils avaient fait des choix et qu'ils ne pouvaient pas convoquer tout le monde donc c'est étonnant qu'il n'y ait pas toutes les associations, qui au moins ont utilisé les locaux,

Mr Le Rudulier : ils ont fait des choix sur d'autres ateliers mais pas sur le secteur associatif. On avait dit justement,

Mr Molino : qu'est-ce qu'il y avait d'autres comme atelier justement alors ?

Mr Le Rudulier : Pardon ?

Mr Molino : qu'est-ce qu'il y avait d'autres comme autre atelier ?

Mr Le Rudulier : il y avait,

Mr Molino : le CIQ a été convoqué par exemple ?

Mr Le Rudulier : absolument.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : sur l'ensemble des trois ateliers.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : il y avait l'atelier économique, l'atelier équipement, et environnement. Voilà.

Mr Molino : d'accord OK. Parce qu'il y a des associations qui utilisent des locaux, tout ce qui a été caritatif a été convoqué aussi ?

Mr Le Rudulier : absolument oui.

Mr Molino : d'accord.

Mr Le Rudulier : forcément des lorsqu'il s'agit d'équipements publics.

Mr Molino : mais ils n'étaient pas présent à la réunion !

Mr Le Rudulier : alors ils n'y étaient pas parce que l'horaire en tant que tel, avec les bureaux d'études, parce que c'est quand même des horaires assez serrés, ce n'était peut-être pas approprié pour certaines personnes, ça je l'entends mais,

Mr Molino : nous on nous a dit qu'ils n'avaient pas été convoqués. Voilà, donc...

Mr Le Rudulier : non.

Mr Molino : enfin c'est ce qui nous ont dit. Ils ont été convoqués ?

Mr Le Rudulier : l'objectif c'était de convoquer l'ensemble du tissu associatif.

Mr Molino : OK très bien.

Mme Lucchini : et à propos des élus, on sera informé comment nous de l'avancée de ce PLU ?

Mr Le Rudulier : à travers les concertations. Vous avez une délibération associée au PLU, vous avez toutes les modalités de concertation. Du passage du procès en plus. Que vous avez approuvé d'ailleurs.

Mr Molino : d'accord.

Mme Lucchini : une petite question à propos de la 15100. Je vois un séjour à Saint-Raphaël pour cet été du 6 au 17 juillet pour 40 enfants. C'est le seul séjour qu'il y aura cet été ? Ça correspond aux colonies, donc après c'est des choses qui se feront ici ou à l'extérieur ?

Mme Miceli-Houdais : ça fait le séjour habituel avec notre partenaire qui se fait à faire appel. Celui-là est constant. Et tous les autres séjours sont mis dans le catalogue. On a maintenu le même nombre de séjours que l'année dernière.

Mme Lucchini : mais ce sont des séjours qui se font dans le cadre du Mazet, du Mas, tout ça, comment ça se passe ?

Mme Miceli-Houdais : comme d'habitude.

Mme Lucchini : oui comme d'habitude, si vous pouvez me le rappeler ce serait bien !

Mme Miceli-Houdais : deux sur le Mas, deux sur le Mazet, un en jumelage avec la Plantade, parce que les tranches d'âge sont similaires.

Mme Lucchini : c'est des séjours de combien en termes de durée ?

Mme Miceli-Houdais : en termes de durée, nous allons sur des séjours entre cinq et sept jours.

Mme Lucchini : OK.

Mr Le Rudulier : si vous voulez le montant global c'est 66 000 € précisément sur l'ensemble des séjours.

Mr Molino : sur l'ensemble des séjours ?

Mr Le Rudulier : sur l'ensemble des séjours !

Mme Lucchini : ce n'est pas une question de sous,

Mr Le Rudulier : non mais là je tiens à le dire, à le souligner quand même parce que là ce sont des décisions du maire puisque cela apparaît au fur et à mesure et il est bien d'avoir la base global en tant que telle.

Mme Lucchini : non moi ce qui m'intéresse c'est de savoir combien d'enfants peuvent partir.

Mr Le Rudulier : oui mais c'est bon de rappeler aussi la projection budgétaire qui est mise sur la jeunesse.

Mme Lucchini : oui mais enfin étant donné que ça n'englobe pas tout,

Mr Le Rudulier : non au total sur le budget 2016, ce sera 800 000 € pour la jeunesse. Je tiens à le signaler. Je n'avais pas fini mon propos Mme Lucchini si vous me le permettez.

Mme Lucchini : ensuite ce que j'aurais aimé savoir à propos de la visite guidée concernant le comité « feu et forêts ». Est-ce que par rapport à cette visite guidée sur le CCFF, je vois qu'on a payé 3296 €. C'est quelque chose qu'on a toujours payé ? Je ne me souviens plus de ce genre de sortie.

Mr Le Maire : on le payait toujours d'une manière détournée puisqu'on donnait l'argent au niveau de la subvention.

Mme Lucchini : par rapport à la subvention, voilà c'est ça d'accord. Parce que je n'avais pas souvenir que ça apparaissait de façon dissociée.

Mr Le Rudulier : c'était à la limite de la légalité donc la rectifier.

Mme Lucchini : très bien.

Mr Le Maire : nous passons donc en rapport numéro deux : modification des statuts du SMED 13. En fait « modification » c'est simplement un changement d'adresse. Voilà je vous demande de prendre acte du changement d'adresse du SMED. Voilà. Qui est aujourd'hui au 1 avenue Marco polo à Miramas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro trois : Avis sur la demande du retrait de la commune de Velaux du SIGV (syndicat intercommunal des gens du voyage). Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui simplement pour acter le fait que la commune de Velaux souhaite se désengager du SIGV. Rappelant que c'est en 2009 que le syndicat a été créé par délibération. 45 places sont prévues en tant que telles. La commune de Velaux demande son retrait car elle souhaite faire valider son air d'accueil qu'elle a mis de manière provisoire, par le préfet pour la mettre aux normes. Donc conformément au CGCT, le retrait subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requise pour la création du syndicat. Voilà.

Mr Egea : j'ai une question, est-ce que sur Rognac, nous on a un projet ?

Mr Le Maire : dans le SIGV.

Mr Le Rudulier : dans le SIGV.

Mr Egea : oui mais dans le SIGV depuis 2009, il n'y a rien qui s'est passé alors !

Mr Le Rudulier : « rien qui ne s'est passé » ça n'est pas tout à fait exact. Les études ont été commencées. L'appel d'offres, enfin la commission d'appel d'offres s'est réunie il y a deux mois par

rapport à la maîtrise d'œuvre et le projet au-delà des contraintes en matière d'urbanisme ou en matière d'équipement, notamment au niveau de la station d'épuration, verra jour.

Mr Egéa : et le projet va se faire où ?

Mr Le Maire : à côté de l'école des sapeurs-pompiers.

Mme Lucchini : et on espère avoir un projet concrétisé quand ? Parce que là ça fait déjà six ans. Il faut savoir quand même que pendant que nous ne sommes pas aux normes, toutes les installations des gens du voyage peuvent nous poser problème.

Mr Le Maire : oui, ça fait la théorie.

Mme Lucchini : ça veut dire que vous aurez la possibilité si les gens du voyage s'installent de pouvoir faire intervenir la préfecture ?

Mr Le Maire : bien sûr. Premièrement. Et deuxièmement ça n'empêche pas les gens du voyage parce que sur Aix il y a une aire d'accueil et c'est pas pour ça que les gens ne s'installent pas ailleurs.

Mme Lucchini : oui le préfet peut intervenir dans la mesure où il y a quelque chose qui a été fait, c'est toujours ce qu'on nous avait dit.

Mr Le Maire : oui c'est ce qu'on nous avait dit.

Mme Lucchini : ce que vous avez l'air de dire c'est que,

Mr Le Maire : c'est que ça n'est pas évident que l'intervention, de la rapidité de l'intervention du préfet même quand il y a une aire d'accueil officiel.

Mme Lucchini : oui mais alors s'il y a une aire d'accueil, ça n'est pas certain. Mais si on ne l'a pas c'est encore moins sûr.

Mr Le Rudulier : c'est la même chose.

Mr Le Maire : c'est la même chose.

Mme Lucchini : d'accord. Donc le préfet ne sera pas grand-chose.

Mr Le Maire : ça n'est pas «le préfet qui ne sert pas à grand-chose », c'est que la loi n'est pas appliquée, c'est tout.

Mme Lucchini : oui le préfet est là pour l'appliquer voilà. Ce que vous êtes en train de nous expliquer c'est qu'il ne le fait pas. D'accord.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro quatre : approbation relative à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales le FPIC 2015.

Mr le Rudulier : s'agissant du FPIC qui a été instauré en 2012, vous savez que la communauté d'agglomération a pris en charge depuis son installation la totalité du prélèvement en titre du FPIC pour l'ensemble des années 2012, 2013, 2014. Et encore cette année, il nous propose une économie d'environ ; au calcul 2014 ; de 86 000 € sur notre budget puisque nous sommes contributeurs. Je vous rappelle que c'est un système de péréquation horizontal qui en fait privilégie les communes et les intercommunalités les plus fragiles. Il s'agit d'approuver la décision d'Agglopôle Provence et de la prendre en charge.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Rapport numéro cinq : approbation des comptes administratifs 2014 de la communauté d'agglomération « Agglopôle Provence ».

Mr Le Rudulier : il s'agit tout simplement de prendre acte de ces documents budgétaires pour que les comptes administratifs 2014 qui vous ont été annexés de la communauté d'agglomération. Entre autres.

Mr Le Maire : prenons acte.

Rapport numéro six : SIVOM à la carte. Désignation des représentants. La rationalisation de la carte de l'intercommunalité constitue un objectif majeur de la Loi numéro 2010- 1563 du 16 décembre 2010 la réforme des collectivités territoriales ( dite loi RCT ). Cette loi suppose notamment une réduction du nombre de syndicats intercommunaux. A l'égard de cet objectif, des communes membres des SIE, SIPS et du SIGEC ont exprimé leur volonté de fusionner ces syndicats à vocation unique (SIVU) et de créer un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) à la carte. Donc je vous rappelle que nous nous sommes adhérents COSIPS. Pour les autres syndicats nous ne sommes pas concernés. Donc la commune de Rognac a donné un avis favorable le 26 septembre 2013 sur ce projet de SIVOM. Et aujourd'hui on nous demande de désigner à l'unanimité ; enfin je pense qu'on va recourir au bulletin secret ; de désigner trois délégués titulaires après appel à candidature. Donc je vous signale simplement que le SIPS, il y a deux représentants, moi-même et Mme Caillol. Et de désigner un représentant complémentaire donc puisqu'il en faut trois. Je vous propose donc Mr Le Rudulier, à moins que vous ayez d'autres candidats. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Rapport numéro sept : subventions aux associations locales pour l'année 2015. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : il s'agit d'accorder des subventions exceptionnelles pour 3 associations que vous avez en détail sur le rapport. Il s'agit de la clé rose pour un montant de 250 €, de la coopérative de l'école élémentaire Romain Rolland 267 € et le comité d'œuvres sociales 1182 €. Vous avez le détail des projets pour chaque subvention.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro huit : mis en œuvre d'un système de vidéo protection sur le territoire communal. Définition des sites de la deuxième tranche et demande de subvention. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : on vous propose d'équiper 15 sites supplémentaires par rapport à la première tranche avec de nouvelles caméras de type : dôme, fixe, VPI et Q6000. Avec également la mise en place d'un plan relais sur le site de la Croix qui permettront d'irriguer un certain secteur, secteur haut de Rognac. La plupart des emplacements ont été choisis sur la place d'événements constatés suite aux interventions quotidiennes des services de police et de gendarmerie. Nous avons été assistés d'un bureau d'études dont le technicien était un ancien référent de la sûreté de la gendarmerie nationale. Le coût prévisionnel de la deuxième tranche s'élève à 490 356 euros TTC, avec 11500 € d'études. Ce projet comprend donc les études, la fourniture de caméras, leur installation, le raccordement via le réseau hertzien, un dispositif d'infrarouge sur les sites en insuffisance d'éclairage public, des équipements radio et fibre optique pour l'ensemble des sites, et la mise en place des dispositifs et de l'équipement du local CSU que l'on renforce puisque on déploie 15 sites supplémentaire qui est situé dans les locaux de la police municipale. Également à noter le renforcement de la fonctionnalité du dépôt au niveau de la brigade de la gendarmerie qui va permettre en fait de remonter le temps. Puisque là, ils ont un visionnage en temps réel mais on pourra en fait disposer des 15 jours d'enregistrement que l'on a au niveau de la police municipale. S'agissant des options de financement retenu, nous avons sollicité le conseil général à hauteur de 20 % de la dépense plafonnée à 400 000 € hors-taxes. Également l'État pour la deuxième tranche puisque nous avons déjà obtenu le fonds interministériel de la prévention et de la délinquance pour la première. Donc il peut participer financièrement à hauteur de 50 % maximum des dépenses d'investissement. Les points, les sites supplémentaires ; je ne vais pas vous les lister. Globalement un effort a été fait pour le bas de Rognac et aussi aux Barres Jacquet. Est-ce que vous avez des questions ce sujet ?

Mme Lucchini : vous venez de parler de visionnage en temps réel.

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mme Lucchini : vous venez de parler de visionnage en temps réel, ça concerne la gendarmerie parce que nous sommes toujours sur un système passif ?

Mr Le Rudulier : pas du tout ! On a un CSU par définition c'est un centre de supervision.

Mme Lucchini : vous avez du personnel qui est en permanence devant les caméras ?

Mr Le Rudulier : « en permanence » sur des heures bien déterminées.

Mme Lucchini : c'est-à-dire ?

Mr Le Maire : on ne va pas vous donner les heures.

Mme Lucchini : je veux dire ça fait combien d'heures à peu près ?

Mr Le Rudulier : sur des heures de couverture de la police municipale puisque la police municipale à une plage horaire de six heures du matin à deux heures.

Mme Lucchini : d'accord. Nous on ne peut que se réjouir effectivement du développement de la vidéo protection d'autant plus qu'à l'époque lorsque nous avons apporté sujet, vous nous avez souvent dit que c'était un dispositif qui ne servait à rien.

Mr Le Rudulier : non, on a dit que c'était un dispositif complémentaire de mémoire. On n'a pas eu ces propos là...

Mme Lucchini : non vous n'étiez pas élu. Dont je ne parle pas de vous.

Mr Le Rudulier : d'accord, parce que vous m'interrogez dont je vous dis que ça n'est pas vrai. Pour moi c'est un dispositif complémentaire.

Mme Lucchini : je ne parle pas de vous. Je parle de l'époque. Donc Mr Le Maire nous disait et ça ne servait absolument rien. Mr Schacre nous disait qu'au Pasino à Aix lorsque ça y était, cela n'empêchait aucunement les cambriolages. J'ai même revu Mr Guillaume qui me disait que le Mc Do avait été cambriolé huit fois à Istres. Vous avez changé d'avis. Moi j'aimerais bien savoir,

Mr Le Maire : on ne dit pas que ça ne sert à rien mais ça n'est pas parce qu'on met une caméra que ça va résoudre tous les problèmes.

Mme Lucchini : qu'est-ce qui vous a fait évoluer ? Parce qu'on est passé,

Mr Le Rudulier : Mme Lucchini, c'était un projet,

Mme Lucchini : Mr Le Rudulier, je parle à Mr Le Maire parce que vous n'étiez pas encore élu.

Mr Le Rudulier : attendez, c'est moi qui rapporte alors vous me permettez d'exposer,

Mme Lucchini : je parle du passé et j'aimerais savoir ce qui a fait changer la municipalité.

Mr Le Rudulier : Mme Lucchini respectez les temps de parole de tout à chacun.

Mme Lucchini : je les respecte. C'est pour ça que vous m'interrompez,

Mr Le Rudulier : vous me laissez exposer le fait et après vous me répondez. Je vous explique,

Mme Lucchini : je vous signale que vous m'avez interrogé dans le développement qui était le mien pour expliquer à Mr le maire la question que je lui posais. Alors si vous permettez j'irai jusqu'au bout de ma question.

Mr Le Rudulier : alors vous posez la question à qui ? À Mr Le Maire ? Ou à Mr Le Rudulier ? Soyez précise.

Mme Lucchini : Mr Le Rudulier n'était pas présent à l'époque donc je vous ai bien dit que ça n'était pas vous qui m'aviez dit ça.

Mr Le Maire : mais on ne va pas parler de Jésus-Christ là !

Mme Lucchini : si vous permettez, je voudrais continuer mon intervention, vous ferez le votre en sus. Donc j'ai expliqué, à l'époque il nous avait été opposé que ce dispositif ne servait à rien. Nous nous réjouissons ; je le redis pour ne pas qu'il y ait de mauvaises interprétations sur nos propos ; de ce développement sur notre commune. Nous nous interrogeons cependant sur le fait que comme à l'époque Mr Guillaume, vous nous aviez dit que la police vous avait dit qu'il suffisait de l'installer aux entrées et aux sorties de la ville. Comment, quelle a été l'évolution, c'est cela que j'aimerais comprendre Mr Guillaume.

Mr Le Maire : alors la gendarmerie nous a demandé d'installer en priorité ; c'est ce que nous avons fait d'ailleurs ; puisque nous avons travaillé en concert avec la gendarmerie, en priorité les entrées de la ville pour cibler les gens qui rentrent et qui sortent, évidemment. Donc nous avons fait et aujourd'hui nous faisons un aménagement complémentaire. Voilà.

Mme Lucchini : en fait ça n'est pas tout à fait ce que vous nous avez dit mais ça fait rien, on s'en accommodera dans la mesure où le dispositif est développé sur notre commune. Très bien.

Mr Le Rudulier : donc je vais vous répondre maintenant puisque vous m'avez posé une question. C'est une procédure qui date de quatre ans. Puisque c'est en 2011 qu'on a initié le projet Mme Lucchini. La première phase effectivement, a été axée sur les entrées et sorties de ville. Pourquoi ? Et bien tout simplement Rognac par rapport aux axes structurants a été « la cible » notamment des cambriolages.

Mme Lucchini : nous l'avons dit maintes fois mais on nous disait que non !

Mr Le Rudulier : je vous parle de 2011. Alors je veux bien que vous remontiez à 2008 ou 2006. Moi je vous parle de 2011 à 2015 de notre stratégie.

Mme Lucchini : non, non.

Mr Le Rudulier : maintenant avec la gendarmerie, nous avons passé sur la phase deux qui est le quadrillage des quartiers résidentiels. D'où l'effort au niveau des Barres Jacquet et notamment au niveau des espaces publics par rapport au rassemblement de jeunes. Voilà. Donc il y a quand même des objectifs sur chaque phase. La phase trois verra la globalité du maillage du territoire comme on s'y était engagés dans la délibération initiale puisque c'était un projet pluriannuel sur 3 ans budgétairement. Donc, sur le maillage en tant que telle, géographique, on se positionnera notamment sur le bas de Rognac qui reste encore en déficit et on a quelques zones blanches sur le bas de Rognac, voilà. Pour répondre concrètement à votre question sans polémique.

Mme Lucchini : vous avez terminé ? Je voudrais justement parler des attroupements de jeunes. Je voudrais vous parler de ceux qui se trouvent au rond-point des Barres jacquet. il y a plusieurs caméras qui ont été installées. D'ailleurs il y en a une qui a été déplacée par les jeunes parce que ça les gênait. Elle a été détournée et aujourd'hui on se retrouve avec deux caméras qui sont dirigées sur l'avenue des Mûriers. Elle qu'il y en a une qui ne fonctionne pas ?

Mr Le Maire : non il y avait des caméras qui sont orientées, ce sont les caméras qui lisent les plaques d'immatriculation.

Mme Lucchini : donc il faut deux caméras pour lire les plaques d'immatriculation ?

Mr Le Maire : oui !

Mme Lucchini : elles sont dans le même sens et dans la même direction.

Mr Le Rudulier : non ! Il y en a une.

Mr Le Maire : non il y en a une.

Mr Le Rudulier : il y en a une qui lit la plaque et une qui est une caméra fixe. Il y a une Lapi et une fixe.

Mme Lucchini : bon mais en tout cas,

Mr Le Rudulier : parce que sur chaque site il y a plusieurs caméras. Par exemple le dispositif du 6000, vous avez cinq caméras sur ce dispositif-là.

Mme Lucchini : très bien. Ce qui m'intéresse moi je vais vous dire, ça n'est pas tout à fait les plaques d'immatriculation bien que ce soit nécessaire,

Mr Le Rudulier : à attention...

Mme Lucchini : je finis mon intervention si vous le permettez. Bien que ce soit nécessaire si on veut intervenir pour attraper les gens qui commettent des méfaits. Moi ce qui m'intéresse, c'est que nous avons là-bas des caméras et que malgré tout nous avons des attroupements de jeunes qui posent des

problèmes. J'ai encore été interpellée dernièrement par des gens qui habitent les Barres Jacquet. Au niveau de l'épicerie, la nuit ça pose un problème. Il y a des gens qui ont carrément été menacés. J'habite moi-même dans le quartier et c'est vrai que bien souvent, on arrive les jeunes sont en plein milieu de la route et on ne peut pas passer. Et si on a le malheur de dire quelque chose, on se fait insulter. Vous me parliez tout à l'heure des visionnages en temps direct, et ce serait bien que lorsque l'on voit ce genre de choses, les forces de police interviennent.

Mr Le Rudulier : principalement c'est ce qu'elles font.

Mme Lucchini : là apparemment c'est loin d'être le cas par ce que les jeunes ne se sentent absolument pas gênés par la présence des caméras et continuent tranquillement à créer un trouble à ce niveau-là.

Mr Le Rudulier : oui alors je reviens ce que je disais initialement. C'est un moyen complémentaire. Il y a d'autres dispositifs qui vont être mis en œuvre par rapport à ce rassemblement de jeunes et notamment sur ce point-là précisément. Je n'en dirai pas plus.

Mme Lucchini : non mais vous avez parler de visionnage en temps réel. Si c'était des visionnages en temps réel, j'aimerais que la police municipale lorsqu'elle voit ce genre de choses puisse intervenir parce que là c'est flagrant. Lorsque vous voyez des gens qui sont au plein milieu de la route.

Mr Le Rudulier : vous savez quand même les pouvoirs limités de la police municipale Mme Lucchini. Le fait d'avoir les jeunes qui squattent sur un mur, ça n'est pas un délit.

Mme Lucchini : non ce n'est pas sur un mur. Lorsque les voitures sont garées en plein milieu, il y en a plusieurs qui bloquent le passage. Ça n'est pas lorsqu'ils sont sur un mur.

Mr Le Rudulier : écouter Mme Lucchini, ce genre de fait, la caméra est un moyen complémentaire il y a d'autres dispositifs qu'on est en train de mettre. Tout simplement.

Mme Lucchini : il n'y a rien qui est fait. Il n'y a pas grand chose qui marche à ce niveau-là

Mr Le Rudulier : pardon ?

Mme Lucchini : il n'y a pas grand chose qui marche à ce niveau-là puisque caméra ou pas caméra...

Mr Le Rudulier : je ne peux rien vous dire puisque c'est la gendarmerie qui est en charge de l'affaire pour tout vous dire et ça va beaucoup plus loin qu'un rassemblement de jeunes. Voilà. Donc vous avez l'impression qu'il y a une impunité. Moi je vous dis : « non, il y a des dispositifs qui sont mis en œuvre par la gendarmerie et on verra dans les semaines à venir ou les mois à venir ».

Mme Lucchini : je veux bien qu'il y ait des trafics, on le sait et ponctuellement la gendarmerie fait des descentes. On procède à des arrestations.

Mr Le Rudulier : pas du tout ! Ça n'est pas comme ça que ça se passe.

Mme Lucchini : écouter, on ne va pas rentrer dans le détail devant cette assemblée.

Mr Le Rudulier : justement vous parlez sans savoir. Je vous dis la gendarmerie a en charge l'affaire. Laissez la gendarmerie travailler et on verra, on avisera à la fin de l'enquête.

Mme Lucchini : je ne parle pas sans savoir. Je me fais le porte-parole des Barres jacquet et qui sont,

Mr Le Rudulier : alors rassurez les en leur disant que la gendarmerie se charge de l'affaire.

Mme Lucchini : mais je ne peux pas dire que la gendarmerie se charge de l'affaire alors que finalement ces nuisances durent depuis plusieurs années. Sinon on va penser que la gendarmerie est inefficace. Et c'est loin de là mon propos.

Mr Le Rudulier : depuis plusieurs mois la gendarmerie se charge de l'affaire.

Mme Lucchini : c'est vrai que ça ne fait pas très longtemps que vous habitez les Barres jacquet. Dont vous n'avez peut-être pas remarqué.

Mr Le Rudulier : oui mais enfin ça fait plusieurs fois que j'y passe quand même depuis plusieurs années.

Mme Lucchini : nous on y habite depuis très longtemps et on voit que ces problèmes-là perdurent.

Mr Le Rudulier : oui, absolument depuis plusieurs mois.

Mme Lucchini : depuis plusieurs années.

Mr Le Rudulier : c'est votre position.

Mr Egéa : il y a des commerces qui ferment les uns après les autres.

Mr Le Maire : je vous signale que la boulangerie elle ouvre demain.

Mr Le Rudulier : les Barres jacquet, c'est New York.

Mme Lucchini : on n'a jamais dit ça.

Mr Egéa : Mr Le Maire vous êtes en face, vous ne pouvez pas dire que c'est idéal là ? Il ne se passe rien?

Mr Le Maire : non mais attendez. Il n'y a pas, des rassemblements de jeunes il n'y en a pas qu'au Barres jacquet.

Mr Egéa : d'accord, mais ça n'est pas pour cela qu'il n'y a rien.

Mr Le Maire : oui parce que vous êtes concernés.

Mr Le Rudulier : il ne faut pas faire l'amalgame entre le rassemblement de jeunes et les délits. Parce que là vous êtes en train de faire un amalgame.

Mme Lucchini : on ne fait pas d'amalgame.

Mr Le Maire : tous les jeunes sont des délinquants, quoi ?

Mr Egéa : on y habite depuis 20 ans, on sait de quoi on parle.

Mr Le Rudulier : ah d'accord, vous savez de quoi vous parlez.

Mr Egéa : oui.

Mr Le Rudulier : ça serait bien la première fois.

Mr Egéa : c'est pas ça qui fait la vérité même avec le sourire.

Mr Le Rudulier : d'accord. Ne soyez pas agressif, détendez-vous !

Mr Egéa : je ne suis pas agressif ! L'agressivité elle vient de chez vous je vous signale.

Mr Le Rudulier : je ne pense pas non !

Mr Egéa : vous ne pensez pas ! ?

Mr Le Maire : nous parlions des systèmes de vidéo. Qui est contre ?

Mme Lucchini : je voudrais juste terminer Mr Guillaume. On ne fait pas un amalgame Mr Guillaume, on s'en fout des attroupements de jeunes parce que de toute façon les jeunes il faut qu'ils se retrouvent un endroit. D'autant plus que moi j'ai tendance à croire qu'ils sont un peu les oubliés sur cette commune. Mais lorsque vous avez des jeunes qui effectivement ne se contentent pas d'un simple accouplement sur un mur sans nuire à personne mais qu'ils sont en plein milieu de la rue, qu'ils profèrent des menaces à l'encontre des habitants par ce que la moindre personne qui ose leur dire de se déplacer, ça prend des proportions pas possibles. Là on est plus sur un petit attroupement de jeunes. Voilà.

Mr Le Rudulier : d'accord, mais la personne peut très bien aller porter plaintes à la gendarmerie Mme Lucchini.

Mme Lucchini : écoutez, on sait très bien comme ça fonctionne. La gendarmerie, elle est surchargée. Vous savez les procéduriers on n'en connaît. Les gens qui vont à la gendarmerie pour un oui ou pour un non.

Mr Le Rudulier : vous savez quand même que l'exploitation des images de la vidéo protection, c'est sur réquisition du procureur de la république d'après une plainte.

Mme Lucchini : mais bien sûr !

Mr Le Rudulier : d'accord !

Mme Lucchini : c'est pour ça que vous me parlez de la vidéo protection, moi je vous parle justement de ces caméras qui sont là et qui finalement ne servent pas à grand-chose.

Mr Le Rudulier : alors là vous êtes en train de contredire votre propos initial.

Mme Lucchini : non !

Mr Le Rudulier : c'est une complémentarité de moyens. On est bien d'accord là-dessus ?

Mme Lucchini : oui mais quand que je vous dis,

Mr Le Rudulier : voilà c'est tout !

Mme Lucchini : quand je vous dis quand complémentarité de moyens en vidéo et en termes de police, résultats sur les lieux : rien ! Zéro ! Enfin on s'est fait les porte-paroles des habitants des Barres jacquet. Et qui apprécieront... Voilà !

Mr Egéa : normalement dans six mois il n'y a plus de souci !

Mme Lucchini : au moins là le sujet a été soulevé !

Mr Le Maire : je vous signale que lorsque vous étiez vous ne l'avez pas réglé non plus ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci ! À l'unanimité.

Rapport numéro neuf : Avis du conseil municipal sur la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie des recettes de cantine. Mr Le Rudulier.

Mr Le Rudulier : oui, il s'agit d'un chèque de 120 € qui étaient remis à la régie cantine de la commune est déposé en trésorerie. Ce chèque était frappé d'opposition en raison d'un vol commis à l'encontre du titulaire du compte. Il a été retourné par la Banque de France et il n'a pas été possible d'identifier ni l'émetteur du cheque ni l'auteur du larcin. De fête il manque 120 € au niveau de cette régie. Le titulaire de la régie a demandé à solliciter auprès de la direction départementale des finances publiques de Marseille une remise gracieuse laquelle doit être forcément accompagnée de l'avis de l'ordonnateur ainsi que de celui du conseil municipal. Donc je vous propose d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse.

Mme Lucchini : on n'émet pas un avis favorable mais j'ai pas très bien compris ! C'est un chéquier qui a été volé, c'est quelqu'un qui est allé faire un chèque au percepteur pour payer

Mr Le Maire : non ! C'est quelqu'un qui est venu acheter des tickets de cantine,

Mme Lucchini : c'est « acheté » d'accord ! Excusez-moi !

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 10 : création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet. Afin de pourvoir au remplacement d'un agent de la police municipale récemment muté au sein d'une autre collectivité mais détenant un grade différent du nouvel agent retenu pour son remplacement, il est nécessaire de créer un

poste de brigadier-chef principal à temps complet pour le bon fonctionnement du service de la police municipale. Donc je vous propose de créer ce poste de brigadier-chef principal.

Mme Lucchini : c'est qui qui s'en va ?

Mr Le Maire : Mr Chevreau ! Il était brigadier, enfin en dessous. Brigadier tout court. Et il est parti dans son pays d'origine, dans la région de Saint-Étienne. Avons-nous, il était dans le Var. Il s'est rapproché progressivement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci rapport numéro 11 : convention portant remboursement des frais de déplacement des représentants du personnel siégeant aux séances de la commission de réforme du centre de gestion 13. Suite à l'élection de deux de nos agents titulaires en qualité de représentant du personnel des catégories A et C, à la commission de réforme du centre de gestion des Bouches-du-Rhône, les frais de déplacement de ses agents leur seront remboursés par le CDG13 dans un premier temps. Ensuite la collectivité affiliée à laquelle les agents appartiennent procédera au remboursement du CDG 13. Il aurait peut-être été plus simple de rembourser directement les agents mais bon ! C'est la procédure, voilà. Donc je vous demande d'approuver la convention portant remboursement des frais de déplacement de ces agents. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lambrechts : ce sont des agents qui vont par leurs propres moyens ? Ils siègent en commission de réforme ?

Mr Le Maire : oui !

Mme Lambrechts : il n'y a pas moyen de mettre à leur disposition un véhicule de la commune ?

Mr le maire : oui mais, par exemple, il y en a un qui n'habite pas Rognac. Donc quand il va au CDG, il ne vient pas à Rognac, il va directement au CDG.

Mr Le Rudulier : mais cela se fait. Il y a des agents qui ; puisque j'y siége à la commission de réforme ; avec les moyens communaux. Donc dans ce cas-là ne se font pas rembourser.

Mr Le Maire : voilà. Il y a Mr Palmier, il peut y aller avec une voiture de la commune donc il n'y aurait pas besoin de le rembourser. Mr Palmier habite Rognac.

Mme Lambrechts : oui.

Mr Le Maire : voilà.

Rapport numéro 12 : mise à l'enquête publique de l'intégration du chemin privé sis chemin de la source dans le domaine public communal. Le chemin de la source est un chemin privé sur lequel des réseaux publics tels que l'électricité, l'eau potable, l'assainissement, la téléphonie et l'éclairage public sont implantés. Ces réseaux devraient être situés sur le domaine public. En outre, ce chemin représente un véritable atout de cheminement puisqu'il débute chemin de Saragousse et rejoint une partie d'un coupe-feu situé au lieu-dit « Entre Castéou ». C'est le début de ce qu'on appelle le parcours de santé, alors il est emprunté certes par les riverains mais aussi par un certain nombre de marcheurs et de vététistes qui vont rejoindre le premier plateau voir le deuxième. Donc je vous propose d'approuver le projet de classement du chemin de la source dans le domaine public communal, de décider la mise à l'enquête publique dudit classement et de préciser que je désignerai le commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique.

Mme Lucchini : on n'y voit pas d'inconvénient je voudrais juste pour savoir l'état du chemin.

Mr Le Maire : l'état du chemin, il a été goudronné quand le canal de Provence a mis une antenne pour desservir les maisons du quartier.

Mme Lucchini : combien d'années ça fait ?

Mr Le Maire : ça n'est pas vieux.

Mme Lucchini : six ans ?

Mr Le Maire : non ! C'est tout récent !

Mme Lucchini : ah d'accord ça va.

Mr Le Maire : c'est l'antenne d'arrosage qui va jusqu'à la Fauconnière et qui va jusqu'à la Plantade.

Mme Lucchini : OK.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 13 : vente de la parcelle cadastrée section BS numéro 187 sis les Pujettes Est à Carrefour Market. En fait, vous avez un plan, c'est la bande de terrains qui est situé au niveau de la station-service. Donc on précise qu'il y aura une servitude de passage qui sera créée au profit de la commune pour pouvoir accéder au ruisseau de l'autre côté. Donc le département de France domaine l'a estimé à 153 000 € hors-taxes le mètre carré est donc ce terrain 1020 m<sup>2</sup>. Voilà je vous demande de m'autoriser à signer les actes et documents intervenir.

Mme Lucchini : puisque nous parlons de Carrefour Market mon collègue qui est à la commission d'urbanisme, m'a dit que Carrefour envisage de s'agrandir ; je ne sais plus de combien de superficie. Ils envisagent de créer des emplois ? Ils vous en ont parlé ?

Mr Le Maire : oui, ils vont créer quelques emplois. Je crois que c'est 700 de mémoire.

Mme Lucchini : 700 m<sup>2</sup>.

Mr Le Maire : non pas 700 emplois ce serait trop beau.

Mme Lucchini : ils vous ont parlé du nombre ?

Mr Le Maire : non ils n'ont pas parlé du nombre d'emplois exact mais enfin je me méfie de ce qu'annoncent les constructeurs de locaux sur le nombre d'emplois.

Mme Lucchini : en parlant des supermarchés, on a aussi Lidl qui doit s'agrandir. Ça été reporté ? Il y a eu des modifications sur le projet ? C'est pour quand ?

Mr Le Maire : le permis a été accordé.

Mme Lucchini : oui ça oui vous n'avez pas de contact spécialement ?

Mr Le Maire : ils ont deux ans pour le faire.

Mme Lucchini : d'accord. Vous n'avez pas spécialement de contact avec eux.

Mr Le Maire : si, on en a eu énormément avant mais enfin comme ils ont modifié. Ils avaient fait un premier projet où il mettait le magasin en bordure de la 113 et le parking derrière mais pour des raisons de sécurité, par ce qu'il y a un pie plane qui passe, ils ont été obligés de reculer le magasin et de mettre le parking...

Mme Lucchini : dont vous n'avez pas de délai ?

Mr Le Maire : je n'ai pas de délai.

Mme Lucchini : d'accord.

Mr Le Maire : on a voté ?

Mme Lucchini : non.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 14 : convention avec le conseil général d'occupation à titre gratuit des locaux du CCAS pour des permanences sociales. Mme Caillol.

Mme Caillol : il s'agit d'un rapport qui fait parti de ce qu'on peut appeler un marronnier, puisqu'il s'agit pour nous de mettre, d'approuver une convention de mise à disposition gratuite des locaux du CCAS

pour des permanences sociales et notamment pour l'assistante sociale du conseil général qui reçoit les familles rognacaises avec enfants.

Mme Lucchini : une question. Peut-être par rapport tout à fait à ça. Au-dessus de l'ancienne crèche, il y avait une association ou une entité qui occupait les locaux du premier étage.

Mme Caillol : une association ? C'était le CNP qui tenait une permanence.

Mme Lucchini : rappelez-moi, vous me dites ?

Mme Caillol : le CNP, c'est pour les personnes handicapées et suivies.

Mme Lucchini : et ils n'y sont plus ?

Mme Caillol : si. Ils y sont quelquefois.

Mme Lucchini d'accord.

Mme Caillol : et il y a également notre psychologue clinicienne qui tient une permanence une fois par mois et qui est à disposition de toutes les familles rognacaises avec ou sans enfants qui rencontrent des difficultés de comportement.

Mme Lucchini : donc eux sont à l'étage sur le côté ?

Mme Caillol : à l'étage également pour qu'il y ait une confidentialité par rapport à l'accueil au CCAS. Les gens y vont plus anonymement. Voilà. Et oui parce qu'ils ne passent pas devant le CCAS. Ils ne sont pas vus par des agents, ils ne sont pas vus par les administrés. Ils ont un rendez-vous à telle heure, et ils ne vont qu'à l'heure à laquelle ils ont rendez-vous puisqu'après ils s'en vont et d'autres rentrent.

Mme Lucchini : je comprends ce que vous voulez dire mais c'est vrai que toutes les personnes qui vont au social aimeraient bien le cacher aussi.

Mme Caillol : mais ça on ne peut pas faire des portes cachées à tous les gens qui viennent au social. Je vous demande donc d'autoriser Mr Le Maire à la signer et d'approuver cette convention avec le conseil départemental.

Mr Le Maire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport numéro 15 : règlements intérieurs des transports scolaires intra-muros. La commune organise sur son territoire un service de ramassage scolaire gratuit destiné aux enfants domiciliés sur les Brêts Barjaquets et scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires hors de ce secteur. Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation des trajets scolaires intra-muros de la commune. La mise en application du nouveau règlement entrera en vigueur à dater du 1er août 2015. En fait la rentrée 2015, parce que le 1er août... Voilà donc je vous demande d'approuver le règlement intérieur des transports scolaires intra-muros et de m'autoriser à le signer et à me charger de faire appliquer.

Mr Molino : qu'est-ce qui change par rapport au précédent ? Parce qu'avant on avait juste les parties qui étaient modifiées. Et là on n'a malheureusement pas pu voir ce dont il s'agissait.

Mme Houdais : C'est par rapport à son intégration dans le dossier unique.

Mr Molino : d'accord. C'est uniquement ça ?

Mme Houdais : Voilà. C'est dans ce cadre là, c'est parce qu'aujourd'hui par rapport il y a le guichet unique donc il faut réactualiser aussi les transports puisqu'il est inclus dedans.

Mr Molino : d'accord.

Mme Lucchini : on a combien d'arrêts aux Barjaquets ?

Mr Le Maire : ça varie en fonction du domicile des enfants. C'est modifié en permanence.

Mme Lucchini : il n'y a que des arrêts bien spécifiés où les parents se déplacent pour accompagner leurs enfants ?

Mr Le Maire : il y a des arrêts spécifiés mais après si l'enfant,

Mme Caillol : c'est selon les affectations. Il y a des années où les arrêts peuvent disparaître tout simplement parce qu'il n'y a plus d'enfants qui sont scolarisés dans telle ou telle classe dans tel ou tel établissement scolaire de la ville.

Mme Lucchini : sinon les arrêts c'est sur le rond-point par exemple de l'avenue des cèdres ?

Mme Caillol : oui il y a en bas, il y a en haut à la place du soleil, il y a en face de l'école Kramer, dans l'avenue des cèdres, avenue des mûriers...

Mme Lucchini : oui globalement il y a six ou sept arrêts. OK.

Mr Le Maire : qui est contre qui s'abstient ? Merci.

Mme Lucchini : excusez moi j'ai une question. Ça n'empêche pas qu'on le vote. Lorsque les parents ne sont pas là pour récupérer leurs enfants,

Mr Le Maire : c'est marqué.

Mme Lucchini : oui. Je sais, ils vont en périscolaire. Je voulais juste que vous me rappeliez le tarif du périscolaire le matin et le soir.

Mme Caillol : alors je vous arrête tout de suite Mme Lucchini. Je ne sais plus adjoint et délégué aux affaires scolaires.

Mme Lucchini : alors c'est qui déjà ?

Mr Le Maire : elle n'est pas là.

Mme Caillol : c'est Mme Forte qui est absente aujourd'hui.

Mr Le Rudulier : et ça doit être 1,70 € le matin et trois euros le soir. Je dis bien de mémoire, ça n'est pas ma délégation, mais ça doit être ça.

Mr Le Maire : maintenant c'est ce qui est prévu mais jusqu'à maintenant on n'a jamais eu à l'appliquer. Les parents sont toujours là ou la personne désignée pour récupérer l'enfant.

Mme Lucchini : trois euros le soir avec le goûter mais ça dure combien de temps ?

Mme Caillol : ça peut durer le temps que les parents les laissent. C'est-à-dire de 16h30 à 18h30.

Mme Lucchini : deux heures ! D'accord.

Mme Caillol : avec le goûter. Et comme le goûter est servi dès que l'école est terminée, si les parents les récupèrent à 17 heures, je ne dis pas « tant pis pour eux ». Mais je dis : « c'est leur choix ».

Mme Lucchini : et ils payent quand même trois euros ?

Mme Caillol : oui. C'est comme ça.

Mme Lucchini : pour des parents qui travaillent à la fin du mois ça fait cher.

Mme Caillol : ils ne peuvent pas les prendre avant 17h30 effectivement c'est vrai. Donc...

Mr Le Rudulier : pour la gestion justement des enfants pendant le goûter.

Mme Caillol : pour ne pas perturber aussi le goûter.

Mr Le Maire : Rapport numéro 16 : modification des règlements intérieurs des services en direction de la jeunesse et de la vie scolaire. Mme Houdais.

Mme Houdais : oui alors toujours dans la continuité ; c'est pour ça qu'on a aussi réactualisé donc le règlement des transports ; c'est en vue de la création du guichet unique qui va regrouper tous les services liés à la jeunesse et à la vie scolaire. Notamment sur tout ce qui est les modalités d'inscription, de réservation et surtout de la facturation. Il a été modifié les règlements intérieurs ont été réactualisés. Il a fallu prendre en compte toutes ces nouvelles adaptations. La collectivité, qu'est-ce qu'on souhaite ? On souhaite harmoniser et homogénéiser les procédures administratives et des modalités de fonctionnement. C'est surtout par rapport à ce fameux dossier unique qui va être distribué dans les écoles en juillet. L'objectif est simple : c'est facilité la vie des usagers aujourd'hui. Voilà tout simplement. Donc qu'est-ce qu'on demande ? D'abroger les anciens règlements intérieurs relatifs aux prestations de services à la population de la restauration scolaire, le périscolaire, les NAP, les accueils collectifs de la ville. D'approuver ces nouveaux règlements intérieurs actualisés. Et dire que ces règlements sont applicables à compter de la date de la création de la régie soit le 1<sup>er</sup> août 2015 et d'autoriser Mr Le Maire aller signer et le charger de les faire appliquer.

Mme Lucchini : d'accord. Une information juste parallèle, on a combien de nombre de repas servis maintenant à la cantine, vous le savez ?

Mme Houdais : non ça je suis honnête c'est pas ma délégation donc non.

Mme Caillol : 800 à peu près.

Mme Lucchini : 800 à peu près ?

Mme Caillol : oui.

Mr Le Maire : minimum.

Mr Le Rudulier : 1000.

Mme Caillol : 1000 avec l'espace,

Mr Le Rudulier : oui avec l'espace.

Mme Lucchini : non moi je vous parle de la fréquentation des cantines. Uniquement les enfants.

Mr Le Maire : 900. Entre 900 et 950.

Mr Le Rudulier : c'est variable.

Mr Le Maire : c'est variable. Le jour où il y a « Poulet frites », il y en a plus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Mme Lucchini : le prochain conseil municipal, Vous avez la date s'il vous plaît ?

Mr Le Maire : le 25 juin.